

THYMOVAR®



Composition qualitative et quantitative Principes actifs et excipients à effets notoires :

Une plaquette pour ruche contient :

Substance active :

Thymol 15 g

Forme pharmaceutique:

Plaquette pour ruche.

Une éponge cellulosique en tissu imprégné (plaquette jaune de 50 x 145 x 4,3 mm).

Espèce cibles:

Abeilles (*Apis mellifera*).

Indications d'utilisation, spécifiant les espèces cibles:

Chez les abeilles :

- traitement de la varroase de l'abeille (*Apis mellifera*) due à *Varroa destructor*.

Contre-indications:

Ne pas utiliser lorsque les températures maximales journalières sont supérieures à 30°C.

Mises en garde particulières à chaque espèce cible:

Aucune.

Précautions particulières d'emploi chez les animaux:

Si le traitement est appliqué avant ou pendant la miellée, les teneurs en résidus dans le miel peuvent augmenter.

Pour éviter d'altérer la saveur du miel, retirer les plaquettes au minimum 15 jours avant la miellée lors de traitement printanier.

L'efficacité du traitement diminue lorsque les températures moyennes pendant le traitement sont inférieures à 15°C.

Dans un rucher, il est important de traiter toutes les ruches simultanément pour éviter des pillages. Ne jamais placer les plaquettes près d'un nourrisseur car cela réduirait la prise de nourriture par les abeilles. En cas de besoin, nourrir avant l'application du traitement.

Ne pas traiter lorsque les températures journalières maximales sont supérieures à 30°C car cela peut provoquer une augmentation du stress et de la mortalité des abeilles et du couvain.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux:

Eviter le contact direct avec la peau et les yeux. En effet, il y a un risque de dermatites de contact ou d'irritations de la peau ou des yeux.

Dans le cas d'un contact cutané, laver soigneusement la partie affectée avec de l'eau et du savon.

En cas de contact oculaire, rincer les yeux avec de grandes quantités d'eau et demander conseil à un médecin.

L'apiculteur doit porter l'équipement de protection adéquat lorsqu'il manipule le produit.

Ne pas traiter pendant la miellée pour éviter d'altérer la saveur du miel.

Autres précautions:

Aucune.

Effets indésirables (fréquence et gravité):

Il arrive que les abeilles déplacent les réserves de nourriture situées directement sous les plaquettes. Le couvain trop proche des plaquettes (< 4 cm) pourrait être déplacé aussi par les abeilles.

Lors de températures élevées (supérieures à 30°C) pendant le traitement, il est possible de constater une légère perturbation de la colonie et une mortalité peu élevée du couvain et des abeilles peut apparaître.

Une diminution de la prise de nourriture par les abeilles peut être observée lorsque la colonie est nourrie et traitée en même temps.

Utilisation en cas de gravidité et de lactation ou de ponte:

Sans objet.

Interactions médicamenteuses et autres:

Absence de données disponibles.

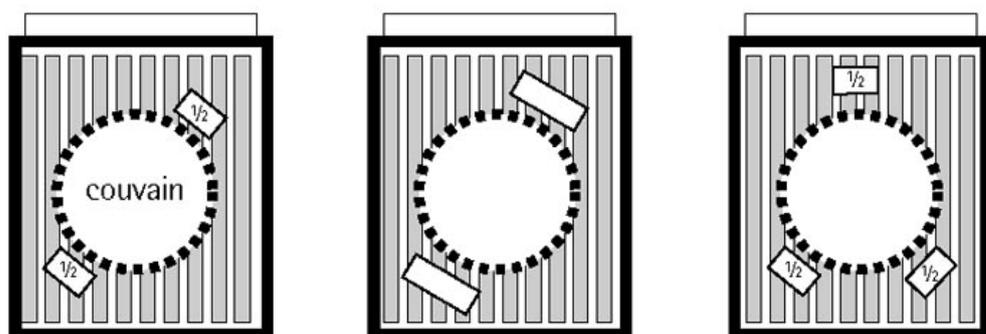
Posologie:

- Posologie

Système de ruche	Plaquettes Thymovar	
	1 ^{re} application	2 ^e application
Ruche à un corps	2 x 1/2*	2 x 1/2*
Ruche à deux corps	2 x 1	2 x 1
Dadant	3 x 1/2*	3 x 1/2*

* Les plaquettes peuvent être découpées avec des ciseaux.

Figure 1 : plan du placement des plaquettes dans une ruche vue de haut.



- Application

Dès que les hausses de miel sont retirées, la première application consiste à placer les plaquettes sur les baguettes supérieures des cadres.

Selon la figure et le tableau ci-dessus, le nombre des plaquettes doit être adapté à la taille de la ruche. Pour une ruche à deux corps, les plaquettes doivent être placées sur les cadres de la hausse supérieure.

Les plaquettes doivent être placées proches, mais pas directement sur le couvain operculé ou ouvert (distance préférable : 4 cm).

S'assurer qu'il y ait un espace de 5 mm entre les plaquettes et le couvre-cadres. Fermer la ruche. Des fonds ouverts doivent être fermés avant l'application.

Après 3 à 4 semaines (21 - 28 jours), il faut enlever les plaquettes et placer les nouvelles plaquettes pour la deuxième application. Il faudra enlever ces plaquettes après 3 à 4 semaines (21 - 28 jours).

Ne pas traiter avec le médicament plus de deux fois par an.

- Température

L'efficacité du traitement diminue lorsque les températures moyennes pendant le traitement sont inférieures à 15°C. La meilleure efficacité est obtenue lorsque les températures journalières maximales sont comprises entre 20 et 25°C.

- Contrôle intégré des organismes nuisibles

L'efficacité peut varier entre les colonies à cause des conditions de l'environnement (température, ré-infestations, etc.). Le médicament doit donc être utilisé comme un traitement parmi d'autres dans un programme de lutte intégrée.

La chute des varroas doit être observée régulièrement. Les colonies qui ont un taux de chute de varroas de plus d'un individu par jour, deux semaines après le dernier traitement, doivent subir un traitement supplémentaire en hiver ou au printemps contre les varroas (de préférence avec une autre substance active).

voie d'administration:

Usage externe.

Surdosage (symptômes, conduite d'urgences, antidotes):

- Symptômes

L'utilisation d'une dose supérieure à celle recommandée peut provoquer un comportement impétueux de la colonie. De grandes quantités d'abeilles et de larves mortes (> 20) peuvent être trouvées devant le trou de vol.

- Conduite à tenir en cas de surdosage
Enlever les plaquettes excédentaires de la ruche.

Temps d'attente:

Miel : zéro jour.
Ne pas utiliser le médicament juste avant et pendant la miellée.
Au printemps suivant, ne pas extraire les rayons de la chambre à couvain qui étaient présents pendant le traitement.

Propriétés pharmacodynamiques:

Le thymol est un phénol présent dans les fractions d'huile essentielle d'un grand nombre de plantes odorantes. Son mécanisme d'action n'est pas complètement connu. Il peut être actif directement sur l'acarien qui l'inhale, ou, en diffusant, peut endommager les structures de différentes parties inconnues de l'individu (le système nerveux de l'acarien peut être affecté). En s'évaporant de la plaquette, le thymol sature l'air dans le rucher. Le thymol est alors inhalé ou absorbé (d'une manière encore inconnue) par le varroa et il provoque la mort de l'acarien. Des concentrations de thymol supérieures à 5 µg par litre d'air dans la ruche tuent les acariens phorétiques sur les abeilles.

Caractéristiques pharmacocinétiques:

Les caractéristiques pharmacocinétiques du thymol ne sont pas connues.

- Distribution et élimination de la ruche
Les 15 grammes de thymol par plaquette sont sublimés dans le rucher sur une période de 3 à 4 semaines (21 à 28 jours). La sublimation appropriée du thymol se produit à des températures comprises entre 15°C et 30°C. Lorsque les plaquettes ont été retirées du rucher, le thymol résiduel vaporisé est remplacé peu à peu par l'air ambiant de la colonie. Les résidus dans la cire des rayons sont rapidement évacués.

- Propriétés environnementales
Étant une substance naturelle, le thymol est rapidement métabolisé et décomposé dans l'environnement.

Incompatibilités:

Sans objet.

Durée de conservation:

4 ans à température ambiante.
Après ouverture du conditionnement primaire, toutes les plaquettes contenues dans le sachet doivent être utilisées immédiatement et ne peuvent être conservées plus longtemps.

Précautions particulières de conservation selon pertinence:

Ne pas conserver à une température supérieure à 30°C.
Ne pas conserver au réfrigérateur.
Ne pas congeler.
Conserver les sachets à l'abri de la lumière.

Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments:

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.
Normalement, les plaquettes utilisées peuvent être éliminées dans les poubelles.

Le produit est dangereux pour les poissons et les autres organismes aquatiques. Il ne doit pas entrer en contact avec les cours d'eau.

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché / exploitant:

Titulaire de l'AMM :
ANDERMATT BIOCONTROL GMBH
Stahlstrasse 5

88339 BAD WALDSEE
ALLEMAGNE

Exploitant :
VETO-PHARMA
12-14 avenue du Québec
ZA Courtabuf
91140 VILLEBON SUR YVETTE
FRANCE

Numéro d'autorisation de mise sur le marché et date de première autorisation:

FR/V/8902611 9/2007 - 12/01/2007 - 30/06/2011

Inscription au tableau des substances vénéneuses (Liste I / II). Classement du médicament en matière de délivrance:

Sans objet.
Accessible aux groupements agréés.

Classification ATC Vet:

QP53AX22

Double sachet contenant deux fois 5 plaquettes
GTIN : 04260197990010

VETO-PHARMA

14, av. du Québec
ZA de Courtaboeuf
91140 VILLEBON SUR YVETTE
Tél : 01.69.18.84.80
Fax : 01.69.28.12.93

